



**Question orale de Mme Isabelle Moinnet, Députée,  
à M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et des Médias**

**Objet : création d'un master interuniversitaire en études de genre**

Monsieur le Ministre,

En 2009-2010, l'asbl Sophia, le réseau belge des études de genre, a réalisé une étude de faisabilité relative à la création d'un master interuniversitaire en études de genre. Celle-ci faisait suite à une demande de Joëlle Milquet, alors en charge de l'Égalité des chances au Gouvernement fédéral. L'objectif de Sophia était « d'ancrer durablement ce champ d'études dans les institutions belges d'enseignement supérieur ».

Publié en 2011, le rapport de cette étude semblait encourageant. Il démontrait en effet que les conditions légales étaient remplies pour la création d'un master en études de genre. Il attestait également de sa pertinence scientifique, en soulignant qu'un tel master, par son caractère interuniversitaire, permettrait de mettre en réseau nos chercheurs dans ce domaine et de renforcer les synergies entre nos universités. Par ailleurs, le rapport montrait la possibilité de puiser dans l'offre existante de cours relatifs aux études de genre. Ces dernières années, nos universités ont effectivement renforcé leurs offres pour ces formations par la création de cours isolés, de finalités et de mineurs.

Parallèlement à la faisabilité, une étude de marché a été réalisée montrant un réel intérêt des étudiant(e)s et des professionnels. 7,4 % des étudiants sondés se sont dits intéressés par un master en étude de genre s'il est organisé en Belgique, contre 2,2% s'ils doivent le suivre à l'étranger. 48% des étudiants qui ont déjà suivi des cours dans ce domaine ont marqué leur intérêt.

Suite à cette étude, la communauté flamande a mis en place un master (60 crédits) en études de genre. Lancé en 2014-2015, cette formation académique est organisée par cinq universités flamandes (KU Leuven, UAntwerpen, UGent, UHasselt et Vrije Universiteit Brussel). La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a visiblement pas suivi cette dynamique. Un comité de pilotage avait pourtant été mis en place, associant des universités flamandes et francophones.

Monsieur le Ministre,

- Quel intérêt portez-vous à cette étude de faisabilité et la création d'un master interuniversitaire en études de genre ?
- Quelles suites ont été données aux conclusions de l'étude de faisabilité et de marché ?
- Pourquoi notre Fédération n'a-t-elle pas pu mettre en place un tel master, contrairement à la Communauté flamande ?

Isabelle Moinnet